

Bonjour à tous et toutes,

Au nom du Comité de direction je tiens à remercier toutes celles et ceux que nous avons eu le plaisir rencontrer et qui ont fait que l'année 2018 fut riche d'évolutions, d'échanges, de nouvelles collaborations et de nouveaux projets. C'est avec beaucoup d'entrain que nous entamons l'année 2019. Le Comité de direction, dont je me fais le porte-parole, vous souhaite outre une excellente santé, beaucoup de plaisir, joie, créativité,... et de nombreuses médiations au cours de l'année nouvelle. Une nouvelle année est aussi l'occasion de payer sa **cotisation de 50€/2019**. Nous vous invitons d'ores et déjà à **réserver la date du 19/02/2019 (17h30) notre assemblée générale** qui sera suivie d'une **conférence (20h) sur le thème : « LA BIENVEILLANCE COMME APPROCHE ÉTHIQUE DU MÉDIATEUR »**, une manière de repenser notre pratique. Dans les pages de cette Newsletter vous trouverez de nombreux colloques, formations, articles.... Nous vous souhaitons bonne lecture de ce 1er n° de l'année. Transmettez-nous vos articles, conférences, réflexions....via secretariat.ubmp.bupb@gmail.com

Hallo allemaal,

Namens de Raad van Bestuur wil ik iedereen bedanken die we mochten ontmoeten en die gemaakt hebben dat het jaar 2018 verrijkt werd met ontwikkelingen, uitwisselingen, nieuwe samenwerkingen en nieuwe projecten. Met veel enthousiasme beginnen we aan het jaar 2019. De Raad van Bestuur, waarvan ik nu woordvoerder ben, wenst u naast een uitstekende gezondheid, veel plezier, vreugde, creativiteit, ... en menige bemiddelingen tijdens het nieuwe jaar. Bij de start van een nieuw jaar is ook het moment aangebroken om uw **bijdrage van 50€/2019 te betalen**. We nodigen u uit om alvast de datum van **19/02/2019 (17:30) van onze algemene vergadering te reserveren**, die zal gevolgd worden door een **conferentie (20 uur)** met het thema: "**De welwillendheid als ethische aanpak van de bemiddelaar**" een manier om onze praktijk anders te bekijken. Op de volgende pagina's van deze nieuwsbrief vindt u congressen, vormingen, artikelen We wensen u veel leesgenot in dit eerste nummer van het nieuwe jaar. Stuur ons uw artikelen, conferenties, reflecties, bedenkingen via secretariat.ubmp.bupb@gmail.com

CONSEIL DE DIRECTION - DIRECTIERAAD

*Hélène VAN DEN STEEN, présidente – Grégory SIMON, vice-président, Monique DEPAUW, trésorière - Renée HUYBRECHTS, relations membres, Sehriban SARITAS - Maria RUISI - Brunhilde CALEWAERT - Almudena VAQUERIZO GILSANZ
Paul BOURGEOIS, membre fondateur & d'honneur*

NEWSLETTER n°1 – 2019

SOMMAIRE - OVERZICHT

Editorial - Conseils de Direction - AG
Voorwoord – Directieraad - AV
Intervisions - Atelier - Intervisie - Workshop
Articles, Infos, Conférences... Artikels-Info-Conferenties...
Compte rendus, Commentaires - Verslagen, Commentaar
Bibliothèque – bibliotheek

CONSEILS DE DIRECTION - DIRECTIERAAD

Bruxelles/Brussel, 14/01/2019 - 14 à/tot 18h/u
Bruxelles/Brussel, 11/02/2019 - 14 à/tot 18h/u
Namur/Namen, 19/02/2019 - 16 à 17.30h/u

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - ALGEMENE VERGADERING

19/02/2019 – 17.30 à/tot 22.30h/u
Salle/Zaal « Maison des Citoyens »
Entrée/Ingang – rue de fer – 5000 Namur



COLLOQUE ANNUEL À BRUXELLES : MAI 2019 FR/NL JAARLIJKS CONGRES TE BRUSSEL: MEI 2019 FR/NL

INTERVISIONS - INTERVISIE

NAMUR, le 23/01/2018 – 10 à 12h (accueil 9h30)
infos FR p3 - sehriban.saritas@ville.namur.be
BRUSSEL, le 24/01/2018 – 14 tot 17u (verwelkoming 13h30)
info NL p3/4 - lieve.lagae@telenet.be
BRUXELLES, 4/02/2019 – 10 à 12h (accueil 9h30)
infos FR p3 - secretariat.ubmp.bupb@gmail.com
ANTWERPEN, 7/02/2019 – 14 tot 17u (verwelkoming 13h30)
info NL p3/4 - lieve.lagae@telenet.be
NAMUR, 13/03/2019 – 10 à 12h (Accueil 9h30)
infos FR p3 - a.vaquerizo@universitedepaix.be



Paraît 4 à 6 fois par an -
Janv./Févr. - Avril/Mai -
Août/Sept. - Nov./Déc

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBMP-BUPB-BUPM & CONFÉRENCE - DÉBAT ALGEMEEN VERGADERING & CONFERENTIE - DEBAT

19-02-2019 de/van 17h/u30 à/tot 22h/u30 - Hôtel de Ville de NAMUR/Stadhuis van NAMEN



Adresse du jour :

Salle/Zaal « Maison des Citoyens »

Entrée - Rue de fer – 5000 Namur

Parking - Hôtel de Ville

Gare à proximité

Ingang - Rue de fer – 5000 Namen

Parking - Stadhuis

Station vlakbij

Accueil dès 17h30 - Aankomst 17h30

Au programme:

- 17h30 – Assemblée générale
- 19h00 – Buffet
- 20h00 – Conférence – atelier – débat

Op het programma:

- 17u30 - Algemene Vergadering
- 19u00 - Buffet
- 20u00 - Conferentie – workshop - debat

« LA BIENVEILLANCE COMME APPROCHE ÉTHIQUE DU MÉDIATEUR »

Intervenant : Serge DILLEENS, Médiateur agréé, psychanalyste

Activité gratuite pour les membres en ordre de cotisation 2019 (50€/an).

Les non membres sont bienvenus et paieront 40€ (conférence FR – ateliers FR/NL).

Deze activiteit is gratis voor de leden die hun lidgeld voor 2019 voldaan hebben (50€/jaar) .

Niet leden zijn eveneens welkom. Zij betalen 40€ (conferentie FR – workshop FR/NL).

AXES PRINCIPAUX D' ACTIONS DE L'UBMP 2019-2022 - ACTIEPLAN - BUPB 2019-2022

L'UBMP-BUPB-BUPM a pour objet l'étude, la protection et le développement du métier de médiateur. Ses principaux axes d'actions pour les prochaines années sont :

- * Regrouper les médiateurs et les organisations professionnelles, tous champs de pratique confondus
- * Représenter, défendre les intérêts professionnels du médiateur auprès des autorités communales, régionales, fédérales, européennes ;
- * Faire reconnaître le métier et activer toutes mesures législatives et administratives qui lui sont favorables.
- * Promouvoir la médiation auprès du public, des pouvoirs politiques et informer c-à-d. faire connaître la médiation et ses différents champs de pratique auprès des écoles, du grand public, des décideurs, des médias...
- * Donner plus de visibilité à la profession et aux formations en médiation
- * Assurer une plus grande homogénéité dans la profession.
- * Augmenter la qualité du professionnel (interventions , formations, conférences, colloque annuel).
- * Être à l'écoute des médiateurs et leur assurer le développement professionnel nécessaire (sécurité, coaching...)

UBMP-BUPB-BUPM een object van studie, de bescherming en ontwikkeling van het beroep van bemiddelaar. De hoofdlijnen van het actieplan voor de komende jaren zijn:

- Verenigen van professionele bemiddelaars uit verschillende praktijken
- Het vertegenwoordigen en verdedigen van de professionele belangen van de bemiddelaar bij gemeentelijke, regionale, federale en Europese autoriteiten;
- Het beroep laten erkennen en alle wetgevende en administratieve maatregelen activeren die gunstig zijn voor het beroep
- Bemiddeling bij het publiek en de politiek promoten en ook informeren dwz. bemiddeling en de verschillende praktijkgebieden bekend maken in scholen, bij het publiek, de beleidsmakers, de media,...
- Zorgen voor de zichtbaarheid van het beroep en de bemiddelingsvorming(en)
- Meer homogeniteit verzekeren in het beroep
- De kwaliteit van de professional verhogen (intervisies, conferenties, jaarlijks congres)
- Luisteren naar de bemiddelaars en de nodige professionele ontwikkeling verzekeren (veiligheid, coaching..)



POUR PARTICIPER À NOS RÉUNIONS - CONTACTEZ UN RESPONSABLE OU LE SECRÉTARIAT

Intervisions/Intervisie : Sehriban Saritas & coll. - sehriban.saritas@ville.namur.be

Ethique et déontologie : Maria Ruisi & coll. - maria.ruisi@ville.namur.be

Séminaires / Formations continues : Hélène van den Steen & coll. - secretariat.ubmp.bupb@gmail.com

Reconnaissance titre/SPF Economie/UCM : Grégory Simon gregory.simon@ubmp-bupb.org & Hélène van den Steen

Promotion médiations (assurances, mutuelles...) : Brunhilde Calewaert – brunhilde.calewaert@ubmp-bupb.org

News, Site: H. van den Steen (FR) secretariat.ubmp.bupb@gmail.com - R. Huybrechts (NL) – ubmp.bupb.news@gmail.com

Responsable membres FR/NL : Renée Huybrechts – renehuybrechts@ubmp-bupb.org

Publications/Ecrits en médiation : Hélène vds & Marilia de Lara - mariliadelara@gmail.com

- COLLABORATIONS - COLLABORATIONS - COLLABORATIONS - COLLABORATIONS – COLLABORATIONS - COLLABORATIONS

Vous souhaitez collaborer avec d'autres médiateurs de l'UBMP-BUPB-BUPM, à Bruxelles, Namur, Liège, Tournai, Antwerpen, Gent, Oostende ... nous vous mettons en contact avec des collègues, membres de l'Union.

PROCHAINES INTERVISIONS - ANALYSE DE PRATIQUES ENTRE MÉDIATEURS – EN FRANÇAIS

4/02/2019 À BRUXELLES (10 À 12H) - 23/01/2019 & 13/02/2019 À NAMUR (10 À 12H)

NAMUR, le 23/01/2018 – 10 à 12h (Accueil 9h30') – Hôtel de Ville de Namur – Service de médiations

INFOS & INSCRIPTION - sehriban.saritas@ville.namur.be

BRUXELLES, 4/02/2018 – 10 à 12h (Accueil 9h30') - Centre Européen de Médiations (asbl)

119 rue Hôtel des Monnaies – 1060 Bxl - INFOS & INSCRIPTION : secretariat.ubmp.bupb@gmail.com

NAMUR, 13/03/2019 – 10 à 12h (Accueil 9h30') – Université de Paix – 4, bd du Nord – 5000 Namur

INFOS & INSCRIPTION – a.vaquerizo@universitedepaix.be

Une intervision (une analyse de pratiques) entre médiateurs : Pour exprimer son questionnement à partir de sa pratique de médiation; repérer le processus de médiation; identifier l'éthique, la déontologie; analyser la demande, réfléchir sur sa pratique d'intervention, de dépasser les difficultés rencontrées à propos de cas particuliers, d'élaborer de nouvelles hypothèses et la mise en place d'une stratégie d'intervention, de clarifier les éléments de résonance personnelle avec les cas suivis, d'acquérir de nouveaux outils... Le groupe permet de confronter son expérience avec celle des autres praticiens, un moment de partage précieux pour « sortir le nez du guidon » et s'enrichir de différents regards. Soyons nombreux à partager nos questionnements. Attestation 2h – CFM

ER IS INTERVISIE EN INTERVISIE... VOLGENDE INTERVISIE WORKSHOPS - IN HET NEDERLANDS

INFO & INSCHRIJVING : info@mediation-at-work.be

BRUSSEL 24/01/2019 & 25/03/2019 – 14 tot 17u (Aankomst 13u30') – Munthofstraat, 119 - 1060 Brussel

ANTWERPEN, 7/02/2019 & 9/05/2019 – 14 tot 17u (Aankomst 13u30') - Karel Rogierstraat, 19c – 2000 Antwerpen-Zuid

Stel, we zijn met zes tot tien bemiddelaars en we willen samen reflecteren over onze meest uitdagende cases. We willen met een beperkt aantal mensen een intervisiegroep opstarten. Welke vragen komen op?

- Welke zijn "best practices" in intervisiebijeenkomsten? Welke methodieken bestaan er zoal?
- Welke is de ideale groeps grootte? Hoe lang kunnen gaan we doorgaan met dezelfde intervisiegroep?
- Hoe lang mag/moet een bijeenkomst duren? Hoe start je en hoe beëindig je een bijeenkomst? Is er een gespreksleider of kan iedereen meesturen?
- Hoe confronterend mag een intervisiebijeenkomst worden? Hoe zorgen we voor een combinatie van veiligheid én stretching?
- Hoe komen tot beklijvende inzichten die de professionele praktijk duurzaam verrijken?
- Overzicht van methodieken van intervisie. Welke methodieken kennen we al, welke willen we eens uitproberen (in de workshop)?

Voor wie:

- Voor bemiddelaars, zowel professionele bemiddelaars als vrijwillige bemiddelaars (bv. burenbemiddelaars)



- Zowel bemiddelaars uit de profit, de non-for-profit en de social-profit sector
- Zowel collega's als bemiddelaars die op zoek zijn naar kruisbestuiving in een intervisiesetting.
De complexiteit van een casus dwingt ons soms om onszelf te overtreffen... Met doordachte methodieken van intervisie dringen nieuwe inzichten en perspectieven ons bewustzijn binnen. Je gaat naar huis of naar de werkplek met een nieuwe handelingsinsteek.

OPLEIDER: Lieve Lagae, erkend bemiddelaar in sociale zaken/ opgeleid in familiale bemiddeling, ervaren opleider.

INSCHRIJVING: volg deze link of kopieer en plak hem in uw browser:

https://docs.google.com/forms/d/19e1bNABnlfBeC12D8I69XwjCyQWlQmiBB8nGmTIDO84/viewform?ts=5be063ff&edit_request=true

MEER INLICHTINGEN: info@mediation-at-work.be of lieve.lagae@gmail.com

Deelname is gratis voor leden van de beroepsfederatie UBMP-BUPB-BUPM.

LIDMAATSCHAP UBMP-BUPB-BUPM kost 50€ voor 2019.

<http://www.ubmp-bupb.org/nl/members/lid-worden/>

Niet-leden betalen 40€, eveneens op het rekeningnummer van de Belgische Unie van Professionele Bemiddelaars, afgekort UBMP-BUPB:

BE98-0003-2526-9793. Mededeling bij inschrijving: Naam, Voornaam,

Datum/Antwerpen of Brussel

De inschrijving is definitief zodra het inschrijvingsgeld gestort is.

ATTEST VOOR FBC – 3 Uren voor permanente vorming.



www.shutterstock.com - 370390046

FORMATIONS/CONFERENCES - PRIX REDUITS POUR LES MEMBRES UBMP-BUPB-BUPM - 2019

- PMR Europe offre 10% de réduction aux membres UBMP-BUPB-BUPM en ordre de cotisation.
- CENTRE EUROPEEN DE MEDIATIONS offre une réduction 15 à 20% aux membres UBMP-BUPB-BUPM
- UNIVERSITE DE PAIX - tarif identique à celui des adhérents de l'U.P.
- TRIALOGUE offre 10% de réduction aux membres UBMP-BUPB-BUPM en ordre de cotisation. D'autres formateurs ou organismes de formation offrent des réductions, voyez les offres ci-dessous

INFOS : Afin de conserver leur agrément, les médiateurs agréés par la CFM doivent suivre une formation permanente de 18 heures sur deux années. Le dossier de renouvellement est à rentrer à la CFM **pour le 31.01.2019**. A joindre : formulaire de la CFMédiation de demande, attestations de formations, d'assurance....

Voir sur le site en français : <https://www.cfm-fbc.be/fr/content/procedure-dagrement>

INFO : Elke bemiddelaar moet om zijn erkenning te behouden om de twee jaar het bewijs leveren van 18 uur gevolgde erkende permanente vorming. De indiening van het dossier dient te gebeuren door middel van het standaardformulier bij het secretariaat van de Federale Bemiddelingscommissie vóór 31.01.2019. Bijlagen: attest van de gevolgde vormingen, verzekering,... In Nederlands: <https://www.fbc-cfm.be/nl/inhoud/de-erkenningprocedure>

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA COURBE DU CHANGEMENT/DEUIL ?

On y distingue 2 grandes phases : d'abord une phase descendante qui s'accompagne d'une attitude négative et contre-productive, tournée vers le passé et le refus ; ensuite une phase ascendante où l'attitude est productive et tournée vers le futur et le positif



Issue des travaux d'Elisabeth Kübler-Ross,
psychiatre et psychologue suisse

FORMATION CONTINUE DES MÉDIATEURS À L'UNIVERSITÉ DE PAIX - NAMUR

Les formations suivantes de l'Université de Paix sont agréées par la Commission Fédérale de Médiation : 6h/jour



Lu 14 & je 17.01.2019 > Se protéger et prendre du recul
Ma 15 & mer 16.01.2019 > Systémique et changement
Ve 18 & mer 23.01.2019 > Rester bienveillant sans se laisser faire – AïkiCom
Communication et aikido
Ve 18.01.2019 > Les Petits Déjeuners de l'UP : Harcèlement scolaire
Ve 18.01.2019 > Les Petits Déjeuners de l'UP : Graines de médiateurs
Ma 29.01 & 5, 12 et 19.02.2019 > Développer l'estime de soi
Je 30 & ve 31.01.2019 > Des conflits autour de moi : comment ferait un médiateur ?
Introduction à la médiation

Me 30.01. & 6, 13, 20, 27.02. & 13, 20, 27.03.2019 + Journée intégration

Sa 23.03.2019 > Cultiver la pleine conscience dans nos relations – Pleine conscience et communication

Ve 1 & 15.02.2019 > Il n'y a pas que les mots pour le dire

Ma 5.02.2019 > Les Petits Déjeuners de l'UP : Analyse de pratiques et partage d'expériences

Me 6 & 13.02.2019 > Le conflit et moi : introduction à la gestion de conflits (Comprendre, expérimenter les attitudes en conflit)

Je 7.02.2019 > Les Petits Déjeuners de l'UP : Gestion d'équipe

Ma 12.02.2019 > Conférence – Pleine conscience pour les enfants et les ados expliquée aux parents

Le 13.02.2019 > [Médiation] Atelier d'approfondissement : Ecouter et poser des questions, cette danse subtile

WE 16 & 17.02.2019 > Introduction à la Communication Nonviolente

Mer 20.02 & 13.03.2019 > M'imposer, m'écraser... ça suffit ! Mais comment faire autrement ? – La roue des talents

Je 21 & ve 22.02.2019 > La puissance du feedback positif

Ma 26.02.2019 > Les Petits Déjeuners de l'UP : Estime de soi et compétences relationnelles des enfants

Ma 26 & mer 27.02.2019 > Dire non

Lu 11 & 18.03.2019 > Harcèlement entre jeunes : prévention (niveau 1)

Mer 13.03.2019 > Les Petits Déjeuners de l'UP : Intersession pour médiateurs

(<https://www.universitedepaix.org/intersession-echange-de-pratiques-entre-mediateurs>)

Je 14.03 & 4.04.2019 > Formation à la supervision (module avancé)

Ma 19 & je 21.03.2019 de 9h30 à 16h30 & ve 29.03.2019 de 9h30 à 12h30 > La Méthode CoResolve : outil concret au service de la résolution des conflits au sein des groupes de jeunes

Ma 19 & 26.03.2019 > Acquérir des outils pour réussir une négociation

Les 20 & 27.03.2019 > Pratiquer l'écoute

Ve 22 & 29.03.2019 > Développez vos compétences relationnelles : l'improvisation relationnelle

HORAIRE & INSCRIPTIONS : <https://www.universitedepaix.org/formations/informations-pratiques/inscriptions>

PRIX : Les membres de l'UBMP bénéficient du **Tarif préférentiel** « membre de l'Université de Paix »

« SPÉCIALISATION EN MÉDIATION SOCIALE ET APPLICATIONS EN ENTREPRISE » - BRUXELLES

DATES : 08.01 – 15.01 – 22.01 – 29.01 – 05.02 – 12.02 – 19.02 – 26.02 2019 (9h30 à 17h30)

CENTRE DE FORMATION : PMR- Europe (Uccle) rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles

PROGRAMME : Nous aborderons bien évidemment la médiation sociale "formelle" : état d'esprit autant que pratique rigoureuse, la médiation sociale allie plus que jamais art et science en tant qu'elle adresse des interactions souvent délicates d'un point de vue émotionnel et déséquilibrées sous l'angle du pouvoir. L'objectif de notre formation est également d'apprendre comment utiliser concrètement ces techniques, outils et compétences lors d'interventions en entreprises, qu'elles soient privées ou publiques.

http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/05/pmr_meditation_sociale_et_en_entreprises_hiver_2019.pdf

INSCRIPTION : limitée à 14 personnes - garantir la qualité pédagogique et le suivi personnalisé. Des intervenants de qualité viendront en outre donner certains enseignements de matières spécialisées. **Tarif préférentiel :** membre UBMP

CONTACT : Coralie SMETS-GARY - 0476 33 50 84 - coralie.smets.gary@pmr-europe.com &

Martine BECKER - 0495 59 49 02 - martine.becker@pmr-europe.com

FORMATION COMPLÈTE EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE – BRUXELLES

Le programme de 15 jours est conçu pour des personnes désireuses de devenir médiateurs agréés (base + spécialisation en matière civile et commerciale) ou d'acquérir les outils et techniques leur permettant de gérer autrement les conflits auxquels ils sont confrontés dans leur pratique professionnelle.

INFORMATIONS : <http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/11/base-mcc-printemps-19.pdf>

DATES : 18.03 – 19.03 – 26.03 – 28.03 – 02.04 – 23.04 – 02.05 – 09.05 – 16.05 – 21.05 – 27.05 – 06.06 – 13.06 – 20.06 – 21.06.2019 (9h30 à 17h30)

INSCRIPTION : limitée à 14 personnes - garantir la qualité pédagogique et le suivi personnalisé.

CONTACT : 0476.33.50.84 - Coralie Smets-Gary coralie.smets.gary@pmr-europe.com - Tarif préférentiel : membre UBMP

CENTRE DE FORMATION : PMR- Europe (Uccle) rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles

OMGAAN MET EMOTIES IN BEMIDDELING - 15.01.2019 te Leuven

Emoties zijn inherent aan conflicten, zij worden door de ene als helpend, door andere als storend en lastig ervaren in het bemiddelingsproces.

In de opleiding wordt ingegaan op de dynamiek en gelaagdheid van emoties en hoe zij een rol spelen in het ontstaan, het escaleren en oplossen van het conflict.

Emoties en gevoelens bevatten belangrijke 'informatie' en zijn ook een wegwijzer in de verkenning van de belangen en behoeftes van partijen.

Het is van belang dat de bemiddelaar er zich van bewust is hoe hij met zijn persoonlijke emoties en die van anderen omgaat, welke zijn voorkeuren, allergieën en valkuilen zijn.

In de training worden tools aangereikt om als bemiddelaar emoties op een constructieve wijze te hanteren in het bemiddelingsproces

Contactgegevens : Mieke Denys law.bemiddeling@kuleuven.be - 016 325144

Locatie, routebeschrijving Leuven, DV9 04.007 - Vergaderzaal International House - Tiensestraat 41, 3000 Leuven

https://www.law.kuleuven.be/apps/activiteiten/nl/portaal/index/view_activiteit/4416#4416

CBR - CENTRUM VOOR BEROEPSVERVOLMAKING IN DE RECHTEN - ANTWERPEN

De nascholingsdagen bemiddeling zijn een vervolmakende opleiding voor juristen en welzijnswerkers die professioneel met bemiddeling bezig zijn. Er is keuze uit diverse thema's, waarbij met verschillende casussen en met de vragen van cursisten wordt gewerkt. Korte theoretische beschouwingen en oefeningen met terugkoppeling en conclusies voor de praktijk wisselen elkaar af. Daarnaast zijn ook theoretische nascholingsdagen in het programma opgenomen om tegemoet te komen aan de specifieke noden van de professionele bemiddelaar.

Programma nascholing bemiddeling academiejaar 2019:

- 28.01.2019 (13-19u) - Geweldloze communicatie
- 11.03.2019 (14-17.30u) - De vernieuwde EOT
- 07.05.2019 (13-19u) - Omgaan met mensen met communicatiemoeilijkheden
- 14.05.2019 (13-19u) - Lichaamstaal & non-verbale communicatie

INFO : Stadscampus- gebouw V - S.V.091 - Venusstraat 23 - 2000 Antwerpen - Tel. + 32 3 265 54 48 - cbr@uantwerpen.be

INSCHRIJVING <https://www.uantwerpen.be/nl/faculteiten/faculteit-rechten/onderwijs/permanente-vorming/centrum-beroepsvervolmaking-rechten/opleidingsaanbod/nascholing-bem/>

**HET GAAT ER NIET OM OF JE STRUIKELT,
HET GAAT EROM OF JE RECHTKRABBELT.**

Vince Lombardi

SPÉCIALISATION EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE 2019 - LIÈGE

En tant que médiateur, vous possédez les outils généraux de la médiation qui peuvent s'appliquer à de nombreuses situations conflictuelles. Vous souhaitez cependant approfondir vos connaissances en matières civiles et commerciales pour mieux comprendre les enjeux et réagir adéquatement à des situations particulières telles que : Les conflits intrafamiliaux en cas de succession - La séparation d'époux, co-dirigeants d'un commerce - Les controverses entre actionnaires au sein d'une entreprise - Les intérêts d'un conflit entre un fournisseur et un client - La législation et les obligations d'un contrat. Un dégât d'habitation d'un voisin chez un autre - etc...

Cette formation répond aux spécificités demandées par la Commission fédérale de médiation : examen en fin de parcours. Parcours convient au renouvellement d'agrément.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX: Au travers de mises en situations et de cours spécifiques, vous apprendrez l'environnement des entreprises ainsi que les enjeux des parties civiles et les intégrer dans vos techniques de médiation.

PROGRAMME – 38,5 heures : Négociation raisonnée - Loi 2005 - Médiation en droit des biens / droit civil - Protocoles de médiation - Rôle de l'avocat - Droit des contrats - Rôle du droit - Déontologie - Rôle des experts - Rôle des conseils - Exercices à blanc processus de médiation 3 phases + débriefing - Examen écrit - Évaluation sur le processus de médiation

CONTACT: Sixtine de Harlez : T. +32(0)4/232.73.79 | sixtine.deharlez@uliege.be

INFORMATIONS ET INSCRIPTION : <http://www.hecexecutiveschool.be/wp-content/uploads/2016/11/Specialisation-mediation-civile-et-commerciale-2019.pdf>

LA MEDIATION FAMILIALE AVEC LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

MODULE 1 : le 10.01.2019 de 9h30 à 17h00

LES ENFANTS/ ADOLESCENTS FACE AU CONFLIT DE LEURS PARENTS Formateurs : Jacques BASTIN et Annette BRIDOUX
ENFANTS EN MEDIATION ET DEONTOLOGIE DU MEDIEUR

MODULE 2 : le 24.01.2019 de 9h30 à 17h00

➤ FAMILLES ACTUELLES ET PLACE DES ENFANTS ET DE LEUR PAROLE DANS LA MEDIATION

Formateurs : Willy LAHAYE et Annette BRIDOUX

➤ TRIBUNAL DE LA FAMILLE ET QUESTIONS JURIDIQUES RELATIVES AUX ENFANTS SOULEVEES EN MEDIATION FAMILIALE

Formateurs : Annette BRIDOUX et Jacques BASTIN

MODULE 3 : le 07.02.2019 de 9h30 à 17h00

➤ PSYCHOLOGIE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE - Formateurs : Victor BRACONNIER et Annette BRIDOUX

➤ LES EMOTIONS DES ENFANTS / ADOLESCENTS - Formateurs : Benoît DEMONTY et Annette BRIDOUX

MODULE 4 : le 21.02.2019 de 9h30 à 17h00

➤ INTERET ACTUEL DE LA MEDIATION POUR LES ENFANTS/ADOLESCENTS - Formateurs : B. HUMBEEK et A. BRIDOUX

➤ DEVELOPPEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS DANS LA SOCIETE ACTUELLE - Formatrices : C. GHYS et A. BRIDOUX

MODULE 5 : le 19.03.2019 de 9h30 à 17h00

CREATIVITE DANS LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION AVEC LES ENFANTS / ADOLESCENTS SELON LES AGES

MISE EN SITUATION - Formateurs : Annette BRIDOUX et Jacques BASTIN

LIEU : Maison Notre-Dame du Chant d'Oiseau, Avenue des Franciscains 3A à 1150 BRUXELLES

PRIX : à verser sur le compte de l'AMF n° 363-0178874-46. - Prix comprend : formation, documents, repas

Formation complète 490 € - membres AMF - 590 € non-membres - 650 € institutions.

Par journée : 110 € membres AMF - 150 € non-membres - 190 € institutions.

INSCRIPTIONS : info@amf.be - Inscription valable après paiement - 20 participants max.

ACCREDITATION/AGREMENT : par module : 6 points avocats.be & 6 heures CFM

**VRIENDENKRING NEDERLANDSTALIGE ONDERNEMINGSRECHTBANK BRUSSEL
ALTIJD RECHTBANK? EEN LEGKAART VAN CONFLICTBEHEERSING**

Colloquium 25/01/2019 - 13u30 - 18u00

Programma

- 14u00 Ratio Legis - Koen Geens, Minister van justitie
14u20 Achtergrond bij de nieuwe wet & gevolgen voor de rechters in ondernemingszaken
Luc Imbrechts, Rechter in ondernemingszaken, Lid van de schikkingskamer
14u50 De rol van de advocaat - Peter Callens, Stafhouder NOAB
15u10 De rol van de rechter als conflictoplosser
Anne-Marie Witters, Rechter NORB, Kamervoorzitter schikkingskamer
15u50 Koffiebreak
16u10 Vereisten en waarborgen gesteld aan een bemiddelaar
Barbara Gayse, Attaché bij de Federale Bemiddelingscommissie
16u30 Thinking out of the box als ondernemingsbemiddelaar - Bart De Moor, Advocaat, Erkend bemiddelaar
17u30 Panelgesprek conflictmanagement
Sonia Oysermans, CLO Colruyt - Jean Cattaruzza, CLO ING - Francis Walschot, NORB
Philippe Lambrechts, Secr. Gen. VBO
Moderator René Eeckhout, Voorzitter rechters NORB
18u10 Besluiten - Gaby Van den Bossche, Voorzitter NORB

INSCHRIJVING : Vóór 14.01/2019 - via vriendenkring.norb@gmail.com of www.vriendenkringnorb.be**PRIJS** : Studenten: gratis - Magistraten, Griffiers, RO, leden URHB: betaling via IGO - Andere: € 100 excl. BTW

Betaling - Na ontvangst van de factuur - Permanente Vorming : 4 opleidingspunten OVB, OBF, IAB, BIBF, IGO

MEER INFO : vriendenkring.norb@gmail.com - www.vriendenkringnorb.be**LOCATIE** : ING Brussels - Marnixlaan 24 - 1000 Brussel**FORMAT** : Mondelinge presentaties en publiek debat - Voordrachten en discussies in het Nederlands**FORMATION – LA FISCALITÉ DES SUCCESSIONS –**

Mardi 5/02/2019 à LOUVAIN-LA-NEUVE (14-17h30)

La réforme du droit des successions étant entrée en vigueur, cette formation vous propose de mettre en évidence les conséquences fiscales de cette réforme, après quelques mois d'application.

Au cours d'une après-midi, l'orateur répondra aux questions complexes suivantes qui se posent en la matière : Quelles sont les dernières actualités en droit de succession ? Quelles sont les incidences, directes et indirectes, des modifications entrées en vigueur le 1er septembre 2018 concernant le droit civil des successions et des régimes matrimoniaux ? Quels sont les risques encourus lors de la signature de conventions particulières ? Comment se prémunir de l'application des présomptions ou fictions inscrites dans le Code des droits de succession ou dans le Vlaamse Codex Fiscaliteit ?

ORATEUR : André CULOT, Conseil fiscal IEC**DATE ET LIEU** : Mardi 5.02.2019, de 14h à 17h30 - Cercle du Lac de Louvain-la-Neuve - Boulevard Baudouin 1er, 23 - 1348 LLN**FRAIS D'INSCRIPTION** : 339 € TTC (280 € HTVA) Inscription à la formation**DOCUMENTATION** : Les participants recevront la présentation préparée par l'orateur. En s'inscrivant à la formation, ils ont en outre la possibilité de commander l'ouvrage d'A. Culot « Manuel des droits de succession » (Larcier, 8e édition 2018, 339 p.) au prix de 80 € (au lieu de 115 €).**PUBLICS VISÉS** : Notaires, avocats, conseils fiscaux, comptables et experts-comptables.**FORMATION PERMANENTE** : Une demande d'agrément a été introduite auprès de la Chambre nationale des notaires, d'AVOCATS.BE, de l'IEC et de l'IPCF.**RENSEIGNEMENTS** : Larcier Formation - formation@larciergroup.com ou 0800 39 067

**“HET ENIGE DAT TELT IS DE BEREIDHEID OM TE LUISTEREN,
OM TE WETEN WAT HET IS DAT HET ALLES BEWEEGT.” A.Grun**

HOE KINDEREN EN JONGEREN ONDERSTEUNEN BIJ DE SCHEIDING VAN HUN OUDERS?

AVONDLEZING DOOR CLAIRE WIEWAUTERS – Overijse - 07/02/2019 – 20u



PRAKTISCHE INFO - 0473 74 12 45

Organisatie en contactgegevens - Marjan van Domburg - Erkend familiaal bemiddelaar (erkende bijscholing in aanvraag)

<https://www.debosuil.be/nl/event/22735/ho-kinderen-en-jongeren-ondersteunen-bij-de-scheiding-van-hun-ouders>

te gast adres : GC de Bosuil

Witherendreef 1 - 3090 Overijse - Prijs: 18 €

Bij scheiding van de ouders verandert er veel in het leven van de kinderen.

Kinderen leven vanaf dat moment niet alleen in 2 huizen, het lijkt alsof ook de liefde moet verdeeld worden. In deze lezing kom je te weten wat kinderen en jongeren hierover vertellen om zo een beter zicht te krijgen op de noden van kinderen en jongeren vòòr, tijdens en na een scheiding. Voor familiaal bemiddelaars, hulpverleners, ouders, grootouders, leerkrachten en alle anderen die rondom kinderen aanwezig zijn

Claire WIEWAUTERS is pedagoog en psychotherapeut voor kinderen, jongeren en volwassenen. Ze werkt in het Kenniscentrum Gezinswetenschappen in Schaarbeek en is docent aan de opleiding Gezinswetenschappen van de Hogeschool Odisee. Ze is tevens auteur van het boek 'Een week mama een week papa'.

EEN WEEK MAMA, EEN WEEK PAPA ? What children really need a divorce - Claire WIEWAUTERS

Love is a verb, separating is that also

If two parents apart, is that for all children, regardless of age, a violent event that their safe and trusted world upside down. The good news is that you as a parent can do a lot to help restore the resilience of your child. Preferably if you can get a ready answer that leads to success. But it doesn't work like that. Every child and every family is different. Customization so. This book is based on the experience of children and gives parents a better understanding of what a separation process with children does. The book looking for an answer to what children at separation really need. Access is the key word here. The authors are inspired by their years of experience in the work with children and parents and by the insights from recent research. How do you tell your children that you are going to divorce? How to get to a good residence Scheme, adapted to the age of your child ? How do you deal with the anger and the sadness of your child ?

Publisher: Terra - Lannoo, Publishing House?



UNE SEMAINE CHEZ PAPA, UNE SEMAINE CHEZ MAMAN

Claire WIEWAUTERS et Monique VAN EYKEN

Comment aider les enfants à traverser le divorce ? Les auteures, l'une psychothérapeute et l'autre médiatrice, ont eu la bonne idée de leur demander de raconter la séparation, leur ressenti quand ils vivent chez l'un et chez l'autre parent, les problèmes pratiques qui s'y posent aussi. En fonction de l'âge de chacun, on découvre les signaux qui doivent alerter, comment trouver de l'aide dans la famille, parmi les amis, à l'école. La force du livre réside dans les nombreux témoignages, mais aussi dans les points de vue des parents devenus « à temps partiel ». La médiation peut aider ceux qui ont des difficultés de contact. Un livre qui arrive à point nommé : alors que, à l'heure actuelle, 71 % des enfants résident chez leur mère, une proposition de loi fera, ce printemps, de la garde alternée le principe de base pour les deux parents. A.B. éd. De Boeck, 2017

LE HIBOU

COMME LE PETIT HIBOU EST CHANCEUX MALGRÉ TOUT !

**BIEN QUE SES PARENTS SOIENT SÉPARÉS ET QUE SA MÈRE AIT UN NOUVEL AMI,
SON PÈRE RECONNAIT ENCORE QU'ELLE EST CHOUETTE.**

« Contes ... » Claudette Guilmaine

LA MAISON DE LA FAMILLE « WILLY PEERS » (ASBL) FÊTE SES 20 ANS

15.02.2019 de 9h15 – 18h – Hôtel de Ville de Bruxelles - Salle de la Milice

09h30 – Historique de la « Maison de la Famille » - Anne VANESSE

10h00 – « Espace rencontre de la Maison de la Famille – une aide au lien »

Rachid MADRANE, Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice... gouvernement CFWBxl
B. VAN DEN BOSCH, C. PEÑA & M. DE LARA, médiatrices au service Espace Rencontre, co-auteurs de
« L'espace Rencontre – une aide au lien »

11h00 – « Interroger son histoire pour mieux se construire » - Malika MANSOURI, Maître de conférence,
Psychologue clinicienne enfance, adolescence, auteure d'ouvrages sur les adolescents

13h00 – Buffet

14h00 – Accueil - Faouzia HARICHE, Echevine de l'Instruction publique, de la jeunesse, de la petite enfance...

14h30 – « Valoriser toutes les langues des enfants : un atout précieux dans un monde interculturel »

Présentation Anne VANESSE - Marie Rose MORO, pédopsychiatre, psychanalyste, Dr en médecine et en sciences humaines, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (Bobigny), Spécialiste en ethnopsychiatrie. Elle dirige une revue transculturelle et est présidente de l'Association internationale d'Ethno psychanalyse (AIEP)
Discutant : Reza KAZEMZADEH, Directeur d'Exil, Centre médico-psychosocial pour victimes de violations des Droits de l'Homme, de la torture et personnes exilées.

16h15 Débat

16h45 Chorale interculturelle « STEGMAGNIFIQUE »

17h30 verre de l'amitié

Accès gratuit – réservation indispensable : avanesse@famille-maud.be ou tel. 0497.547.673. Anne Vanesse

C'EST AVEC QUI QU'ON VA OÙ ?

Colloque 21.03.2019 – 9 à 17h – « Aula Magna – 1, Place Raymond Lemaire – 1348 Louvain-La-Neuve



Le colloque de Familles Plurielles se centrera sur la manière dont les enfants et les jeunes peuvent s'attacher dans un contexte familial où les configurations parentales et adultes peuvent être multiples.

Notre société actuelle connaît une transformation de la famille, une évolution des normes et des regards. Elle ne disparaît pas, mais elle connaît une mutation, et fonctionne différemment. Les cellules familiales prennent des formes diverses, familles recomposées, monoparentales, homoparentales, élargissant le champ des tuteurs de croissance. Parfois d'autres personnes, accueillants familiaux ou professionnels, prennent le relais et assurent aussi, partiellement, cette mission.

Au milieu de ces paysages multiples, les enfants vont naître, grandir, se développer, s'attacher, se différencier... Comment pourront-ils trouver leur place dans cette évolution sociétale ? Comment peuvent-ils se lier à chacun dans des relations ajustées ? Quelles sont les bases d'un attachement sécurisé ? Comment se retrouvent-ils à l'adolescence ? Nos orateurs tenteront d'éclairer ces réflexions de leur apport tout au long de la journée.

Ce colloque est pensé pour accompagner dans leur cheminement les professionnels de secteurs de l'enfance et de la jeunesse, les acteurs de terrain, les parents, les familles d'accueil, les étudiants...

L'équipe de Familles Plurielles,

Julie BLONDIAU, Michaël CLAVIE, Christian PRINGELS et Xavier VERSTAPPEN.

« Il nous faut désormais apprendre à écrire « familles » au pluriel. En effet, il n'existe plus un modèle, une forme unique de famille, mais des réalités familiales multiples. Elles intègrent des modèles antérieurs, s'en démarquent aussi, et intègrent également des modèles culturels venus d'ailleurs qui pénètrent et transforment nos réalités familiales. »

Michel Billé, sociologue

9h00 | Ouverture - **Rachid MADRANE**, Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice... Bruxelles

9h10 | « *Conflit de loyauté, quête d'appartenance ou désir d'être comme tout le monde ?* »

par Jean-Paul MUGNIER, directeur depuis près de trente ans de l'Institut d'Etudes Systémiques à Paris. Sa pratique comme thérapeute familial et de couple l'a conduit à rencontrer de nombreux enfants et adultes victimes de violences physiques et/ou sexuelles. Auteur de nombreux essais et directeur des collections «Psychothérapies créatives» et «Penser le monde de l'enfant» aux éditions Fabert.

Le témoignage à l'âge adulte d'une enfant placée et de nombreuses vignettes cliniques illustreront cette réflexion.

Discutants : **Paul JAUMAUX**, psychologue, psychothérapeute au SSM l'Adret, superviseur pour le Centre Chapelle-aux-Champs - **Fabienne SERCK**, juge d'instruction, anciennement juge au tribunal de la famille et de la jeunesse de Bxl.

11h00 | « *Qui s'occupera de nos enfants ? Quelques observations sur les enjeux de la vie familiale de demain.* »

par Susann HEENEN-WOLFF, psychanalyste, psychologue, professeur de psychologie clinique à l'UCL.

Discutants : **Marie France LAMBERT**, Directrice retraitée de «Parcours d'Accueil», membre fondatrice de l'APFEL & tutrice MENA ; **Thierry MOREAU**, professeur extraordinaire à l'UCL et avocat au Barreau du Brabant Wallon.

13h30 | « *L'attachement parent – enfant dans notre monde actuel : facteurs de risques et facteurs de protections.* »

par Johanne LEMIEUX, spécialiste de l'enfant adopté et sa famille au Québec et en Europe. Elle divise son temps entre l'intervention psychosociale et psychothérapeutique au Bureau de consultation en adoption de Québec, des écrits, des conférences et formations.

Discutants : **Paulette DE BACKER**, médecin pédiatre aux urgences pédiatriques du CHU Saint-Pierre & **Annie DELPLANCQ**, psychologue, praticienne, superviseuse EMDR, co-fondatrice de «l'Envol».

15h20 | « Pour une éthique de la promenade : l'incertain chemin d'un adolescent vers lui-même. »

par Eric FIAT, professeur de philosophie à l'Université Paris-Est & responsable du Master d'éthique médicale à l'AP-HP.

Discutants : **Jean-Vincent COUCK**, directeur de la direction de l'inspection des SAJ et SPJ &

Camille LABAKI, psychologue, psychothérapeute, formatrice CEFORES, Chapelle-aux-Champs, UCL, membre ABIPS, EFTA.

16h50 | Mot de clôture - **Xavier VERSTAPPEN**, président de Familles Plurielles.

17h00 | Verre de l'amitié

INSCRIPTION, PRIX : <https://www.famillesplurielles.be/cest-avec-qui-quon-va-ou/>

TRAINING – MEDIV - GENT - HASSELT - KAPPELE-OP-DEN-BOS



Bijscholingen Bemiddeling & Conflictueuze Verschillen

Het kapblok – 26.02.2019, Kapelle-od-Bos

Conflictmapping - 12.03.2019, Hasselt

Collaboratieve onderhandelingen – 26.03.2019, Gent

INFORMATIE/INSCHRIJVEN : <https://www.mediv.be/opleidingsaanbod>

Basisopleiding & Specialisaties Bemiddeling - Specialisatie Bemiddelaar in Familiezaken 2019 (voorjaar)

Startdata: 18 & 19.01.2019, Kapelle-od-Bos

Basisopleiding Bemiddeling 2019 - Startdata: 24, 25 & 26.01.2019, Kapelle-od-Bos

Specialisatie Bemiddelaar in Sociale Zaken 2019 (voorjaar) - Startdata: 8, 9 & 10.02.2019, Kapelle-od-Bos

Specialisatie Bemiddelaar in Burgerlijke- en Handelszaken 2019 (voorjaar) - Startdata: 29 & 30.03.2019 - Kapelle-od-Bos

Constructieve dialoog in de advocatenpraktijk – 23.04.2019, Hasselt

Van weerstand naar wijsheid (waarom tegenpolen elkaar nodig hebben) - 30.04.2019 - Kapelle-od-Bos

Specialisatie Bemiddelaar in Sociale Zaken 2019, ed. 2 (voorjaar) - Startdata: 2 & 3.05.2019 - Kapelle-od-Bos

DEVENIR MÉDIATEUR : FORMATION À LA MÉDIATION – TRIALOGUE – début le 25.03.2019 - BRUXELLES


Programme complet & tarifs : <http://www.trialogues.be/wp-content/uploads/2012/09/DEVENIR-MEDIATEUR-2019.pdf>
 Tarif préférentiel : membre UBMP

L'ASBL Trialogues organise une formation qualifiante à la médiation générale et spécifique en médiation familiale, civile et sociale (en entreprises et en institutions). Cette formation théorique et pratique de deux ans et demi permet au participant de solliciter l'agrément de médiateur auprès de la Commission fédérale de médiation.

Trialogues est un centre de médiations spécialisé dans le travail en co-intervention (un médiateur accompagné soit d'un psychologue, d'un intervenant social, d'un juriste, d'un expert, d'un autre médiateur, etc.). Outre l'ouverture à l'intégration de divers apprentissages en sciences humaines, la formation requiert un investissement personnel et actif.

Cette **formation vise** à développer la posture de médiateur et à permettre de ressentir la valeur ajoutée de la position de tiers multi-partial dans le règlement de différends. L'apprentissage portera sur le processus de médiation, la philosophie et les techniques qui le sous-tendent. Au terme de la formation, le participant disposera d'un large éventail d'outils et d'attitudes pour aborder de manière pertinente les différentes facettes d'une situation, dans le respect de son rythme et de la nature du contexte (professionnel ou privé) dans lequel il souhaite intervenir.

La **formation est ouverte** aux participants issus de divers domaines d'intervention: juristes, avocats, notaires, managers, gestionnaires des ressources humaines, psychologues, thérapeutes, intervenants sociaux, fonctionnaires, etc.

FORMATIONS CONTINUES : L'ANALYSE TRANSACTIONNELLE - JEUDIS 17.01 & 31.01.2019 – 9h30 à 16h30

Béatrice GODLEWICZ, formatrice certifiée en analyse transactionnelle, médiatrice familiale agréée, praticienne en PNL, viendra nous familiariser avec l'outil précieux que représente l'analyse transactionnelle : états du moi, transactions, écueils de communication, structuration du temps, jeux psychologiques... Cette formation s'adresse à tous les intervenants en gestion amiable de conflit. Le séminaire permettra l'approche théorique de concepts de base de l'Analyse transactionnelle et leur mise en application grâce au support de la pratique clinique des participants. **Tarif préférentiel : membre UBMP**

Pour plus de renseignements : http://img-view.mailpro.com/clients/2012/11/23/21095/05_analyse%20transactionnelle.pdf

FORMATIONS CONTINUES : SENSATIONS CORPORELLES ET EMOTIONNELLES DU MEDIATEUR - Jeudi 21.03.2019 (14 h à 18 h)

Trialogues mettra le focus sur les sensations corporelles et émotionnelles du médiateur, une formation « réflexive » et interactive. Une psychanalyste, Marie **Jeanne SEGERS**, une thérapeute de couple systémique **Hedwige HOGENRAAD** et une médiatrice familiale **Geneviève HERINCKX** viendront échanger leurs regards sur des situations de médiations familiales, en évoquant les questions de contre-transfert, de résonances, d'empathie mais aussi de posture d'intervention.

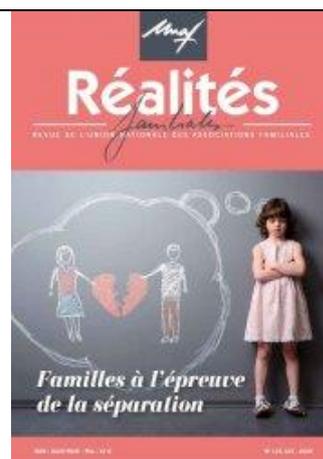
Pour plus de détails : http://img-view.mailpro.com/clients/2012/11/23/21095/06_regards%20crois%C3%A9s.pdf –

Tarif préférentiel : membre UBMP



INTER-médiés N° 4
 La revue de la médiation et de tous les modes alternatifs de résolution des conflits –

Dossier Famille et société.
 Commande en ligne
<https://intermedies-mediation.com/>
 Contact : Parole de médiateurs
 1 allée Bois de Saint-Gervais
 76130 Mont-Saint-Aignan



Réalités Familiales n° 122-123
 : « Familles à l'épreuve de la séparation »

Prix : 10 € + 3,15 € frais

Commande à l'UNAF, Service communication : 28, place Saint-Georges 75009 Paris
 Tél. : 01 49 95 36 00
realites.familiales@unaf.fr

« Familles à l'épreuve de la séparation »

Dédramatisation des séparations, adaptation du droit aux nouvelles configurations familiales : les séparations pourraient être considérées comme un phénomène banal. Et pourtant, lorsque des parents se séparent, nombreuses sont les difficultés : économiques, sociales, affectives, psychologiques... Ce numéro de Réalités Familiales, préfacé par la ministre de la Justice, Nicole BELLOUBET, fait la lumière sur cet événement qui reste toujours une épreuve pour de nombreuses familles.

COLLOQUES ANNONCES

8^{ème} COLLOQUE INTERNATIONAL DE AIFI – 10 & 11/05/2019 à Montréal (Québec) Association Internationale Francophone des Intervenants auprès des familles séparées « ON SE QUITTE... EST-ON QUITTE ? »

Le 8.05.2019 – journée de formation - le 9.05.2019 – journées portes ouvertes dans différents services.

Les 10 & 11.05.2019 – 8^{ème} colloque AIFI

Pour plus d'infos : M. Souquet marianne.souquet@mac.com ou <https://www.aifi.info/colloques>

LA SEPARATION ET L'ENJEU DE LA COPARENTALITE : L'EGALITE PARENTALE ET « LE PETIT COLIBRI »

Par Marc Juston – Magistrat honoraire

<https://intermedies-mediation.com/la-separation-et-lenjeu-de-la-coparentalite-une-reponse-la-mediation-familiale/>

Le débat sur la coparentalité et la séparation des couples correspond au débat sur la famille aujourd'hui.

C'est vrai que l'enfant est au cœur des familles, l'enfant fait désormais famille, et cet enfant doit bénéficier de son père et de sa mère pour grandir, se construire, se structurer et devenir un adulte.

Et, si la société veut faire des enfants des adultes, il est nécessaire de mettre en avant la notion de coparentalité.

Le respect de la coparentalité, c'est le bien – être de l'enfant, qui doit avoir accès à ses deux parents.

Il est fondamental, pendant la vie du couple et quand le couple se sépare, de travailler la coparentalité et l'intérêt de l'enfant, en parents responsables.

Et, force est de constater que le Juge aux affaires familiales constate chaque jour, à ses audiences, les ravages sur les enfants des séparations conflictuelles des parents.

Ces batailles parentales sont, la plupart du temps, des conflits de couples qui n'ont pas été réglés. Avec son cortège de blessures, de rancœurs et de haine, c'est une souffrance qui souvent se transforme en violence.

Et dans toutes les situations, l'enfant est souvent malmené, tel un ballon de rugby au sein d'une mêlée.

Quelques lignes en introduction du roman magnifique et dramatique de Jean-Denis Bredin, Membre de l'Académie Française : « L'enfant sage », qui dresse le tableau d'un enfant de 12 ans dans cette situation :

Pris entre un père et une mère qui se détestent et ne se parlent pas, « l'enfant sage se suicide » :

« Son père, sa mère éloignés au point qu'ils semblent ne s'être jamais rencontrés, deux maisons qui s'ignorent, deux lits sans vrai repos, deux gâteaux d'anniversaire pour fêter les 12 ans, deux mondes qui n'ont en commun qu'un passé enfui, interdit, Julien est l'enfant du partage. Il va de son père à sa mère, de sa mère à son père. Il sourit, il approuve, il veille sur l'un, il veille sur l'autre, il les garde, il ment chaque fois qu'il est nécessaire ».

L'absence de coparentalité entraîne souvent des conséquences dramatiques sur l'enfant.

Le maintien des liens familiaux

En préliminaire, il est important de rappeler que le Juge aux affaires familiales a pour vocation première de :

Régler le maintien des liens familiaux, dans le cadre d'une séparation, et ce dans l'intérêt de l'enfant.

Et pour accomplir ce travail d'aménagement des liens familiaux, le JAF doit toujours avoir à l'esprit que c'est au nom de principes établis par la loi qu'il est autorisé à intervenir.

Les principes établis par la loi sont au nombre de trois :

- La coparentalité,
- L'intérêt de l'enfant,
- L'apaisement des séparations.

Qu'en est-il en droit français ?

Qu'est-ce que l'intérêt supérieur de l'enfant ?

Qu'est-ce que l'exercice en commun de l'autorité parentale ?

.....

Conclusion, Avec les conséquences financières, la coparentalité et l'intérêt de l'enfant constituent le thème majeur de toutes les procédures de séparation. Mais, souvent ces notions sont non respectées, bafouées, malmenées, violentées.

Quelques éléments d'information trop souvent oubliés :

70 % des saisines des juges des enfants proviennent de procédures traitées par les Juges aux affaires familiales,

40 % des enfants ne voient plus ou presque plus le parent chez lequel ils ne résident pas,

40 % des séparations concernent des enfants de moins de 5 ans,

37 % des séparations sont conflictuelles,

Les cabinets de psychologues et de pédopsychiatres sont remplis d'enfants qui vivent une séparation parentale conflictuelle,

Les problématiques scolaires et psychologiques de nombre d'enfants tiennent au fait qu'ils n'ont pas accès à leurs deux parents et vivent difficilement le conflit de leurs parents,

Ne parlons pas de la délinquance, la presque totalité des délinquants n'ont pas connu la coparentalité dans leur enfance.

Certes, il y a le phénomène de résilience.

Mais la réalité est celle-ci, le non – respect de la coparentalité ne permet pas à l'enfant de se structurer, de se construire et de grandir normalement.

A mon avis, le tort des juristes est de régler les questions de l'intérêt de l'enfant et de la coparentalité en technicien du droit, alors qu'il convient de les traiter en technicien du couple, de la famille, mais aussi en technicien de la psychologie de l'enfant et de la souffrance de l'enfant, mais aussi des parents, dans le cadre d'une séparation parentale.

Il est certain que la Justice du XXIème siècle en est souvent encore à épuiser les parents, mais aussi et surtout les enfants dans le conflit de la séparation.

La médiation familiale qui permet aux parents de dialoguer et de communiquer, représente pour de plus en plus d'enfants dont les parents sont en conflit, une belle espérance.

Un exemple : un couple en conflit, parents d'une fillette de 7 ans, a engagé un processus de médiation familiale. Le couple revient en seconde séance, et la mère dit à la médiatrice familiale : « Notre fille a sauté de joie quand je lui ai dit qu'avec son père on se reparlait pour elle ».

De par mon expérience et mon vécu professionnels, je suis convaincu que la coparentalité, protectrice de l'enfant, n'est pas une fiction, mais elle doit devenir réalité si le législateur la promeut encore plus, et si la société s'en empare.

Il est regrettable que la loi APIE votée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 27 juin 2014 ait été enterrée. Elle contenait une disposition très porteuse du respect de la coparentalité, à savoir la double domiciliation de l'enfant à la suite de la séparation de ses parents, ceux-ci devant se partager le temps de résidence de l'enfant.

En tout état de cause, notre rôle à tous est de protéger, au quotidien, l'enfant, pas seulement avec des mots mais avec des actes. Et la médiation familiale, en lien avec tous les professionnels de l'enfance et de l'adolescence, est un excellent outil pour y parvenir.

Certains soutiendront que ce rappel n'est qu'une petite goutte d'eau dans ce monde où l'enfant est souvent malmené.

Certains me diront même qu'il évoque « la légende du colibri » qui persiste à verser sa petite goutte d'eau.

Je rappelle ce **conte amérindien** raconté par Pierre Rahbi :

« Un jour dit la légende, il y eut un incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu.

Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit :

« Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec des gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ».

« Je le sais », répond le colibri, « mais je fais ma part ».

Une petite goutte d'eau dans les séparations parentales et ne pas faire preuve de passivité face à ce problème de société.

Une coparentalité efficace repose sur une communication apaisée, et la médiation familiale permet d'améliorer cette communication, en travaillant ce qui fait conflit.

A force de le dire et de le redire sans se décourager, cette idée finira bien par s'installer dans la société pour la protection de l'enfant. Espérer contre toute espérance.

Le rêve est une seconde vie.

*Le 30.10.2018 - Marc Juston, Magistrat honoraire, Formateur,
Membre du HCFEA (section Famille)*

« UNE VISION HISTORIQUE DE LA MÉDIATION JUDICIAIRE. DEUXIÈME ESSAI DE GÉNÉTIQUE JURIDIQUE »

Article : Boris BERNABÉ (éd. Bruylant, 2012)

« Deux raisons sont généralement avancées pour expliquer le succès actuel des modes alternatifs de règlement des litiges. Un motif conjoncturel, d'abord, qui tient à « l'explosion du contentieux judiciaire », et à la volonté subséquente d'échapper à l'engorgement des rôles (1). Un motif structurel, ensuite, qui tient au déclin de la loi et de la puissance de l'État : « Qu'on le regrette ou non, l'État n'est plus ce qu'il était et, par conséquent, la loi non plus qui a cessé d'être le centre de l'univers juridique. Ce déclin est de nature à favoriser la contractualisation du règlement des litiges en particulier » (2) (Extrait de academia.edu)

En savoir plus sur http://www.academia.edu/6890174/Une_vision_historique_de_la_m%C3%A9diation_judiciaire

BILAN DE L'ACTIVITÉ DES MEDIATEURS DE SERVICES AU PUBLIC

Le Club des médiateurs de services au Public a été fondé en 2002. Association loi 1901 il regroupe 25 médiateurs institutionnels ou placés auprès d'administrations, de grands services publics ou d'organismes de protection sociale. D'autres membres du Club ont compétence pour des secteurs économiques ou exercent auprès d'entreprises ayant des missions de service public. La liste détaillée des membres est reprise sur le site.

Très divers par leurs domaines d'exercice, tous les membres partagent en revanche une même exigence de qualité pour leurs médiations, fondée sur leur impartialité et le respect d'une déontologie et de procédures très strictes.

Les médiations sont gratuites pour les requérants. Elles sont accessibles à tous en dernier recours amiable. Les médiateurs se prononcent en droit et en équité. Ils publient chaque année un rapport qui rend compte de manière précise de leur activité de médiation. Au-delà du règlement des litiges individuels, les médiateurs du Club proposent aux entreprises ou administrations concernées des mesures générales pour prévenir les litiges et améliorer les relations avec le public. Une large partie des membres exercent pour totalité ou pour partie de leur activité dans le domaine de la consommation et ils sont donc soit d'ores et déjà référencés « Médiateur de la Consommation » par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC), soit, pour quelques-uns, leur demande est actuellement en cours d'examen par celle-ci.

Le Club est présidé par Jean-Pierre TEYSSIER, Médiateur du Tourisme et du Voyage.

Le bilan de l'activité des membres :

Les **saisines** : toute demande écrite de médiation, relative au règlement d'un litige, transmise par voie postale ou électronique,

Les **demandes irrecevables** : dossiers qui ne respectent pas les conditions pour être instruits par le Médiateur, principalement en raison de l'absence de démarche préalable auprès des services de traitement des réclamations de l'entité,

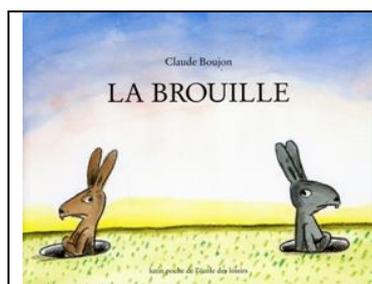
Les **médiations** : dossiers instruits donnant lieu à l'émission d'un avis du médiateur ou résolu par son intervention.

- Les saisines reçues par les médiateurs : Au cours de l'exercice 2016, les médiateurs membres du Club ont reçu 129 255 demandes de médiation. Ce chiffre est en légère augmentation, + 4 %, par rapport à l'exercice 2015.
- Les médiations : Les membres du Club ont réalisé 66 579 médiations, soit près d'un dossier sur deux reçus. Ce chiffre est en forte hausse par rapport à 2015, 56 860 médiations, et par rapport à 2012, 47 660 médiations, la part des médiations par rapport aux saisines restant cependant sensiblement stable sur cette période. La part des médiations par rapport aux saisines varie selon les domaines : près de deux tiers de médiations pour la médiation de Pole Emploi, mais un quart pour le Médiateur des Ministères économiques et financiers.

En moyenne, les médiateurs membres du Club ont donné satisfaction totale ou partielle à la demande du requérant dans un dossier instruit sur deux....

Extrait de l'article publié dans Actualités, Faits marquants le 22.01.2018.

Bilan annuel à consulter : <https://clubdesmediateurs.fr/le-bilan-annuel-de-lactivite-des-membres/>



LA BROUILLE par Claude Boujon

Monsieur Brun, le lapin marron, habite à côté de chez monsieur Grisou, le lapin gris. Monsieur Grisou trouve que monsieur Brun est un voisin très bien (et vice versa) jusqu'au jour où monsieur Brun découvre que monsieur Grisou a des défauts (et vice versa). Les voisins se fâchent. Le ton monte. Une grande dispute éclate, suivie d'une grosse bagarre. C'est le moment que choisit un renard affamé pour rendre visite aux deux lapins...

Ed. L'Ecole des loisirs - 104 pages Prix : 6,20€

BOITE A OUTILS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATION

Mise en œuvre des lignes directrices de la COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE (CEPEJ) sur la médiation : Adopté-Strasbourg, 3-4.12.2018 - 31e réunion plénière

Outil développé en référence au point 1 : Disponibilité des lignes directrices de la CEPEJ sur la médiation

Des formulaires ont été élaborés pour aider les prescripteurs de médiation et les États membres en proposant des modèles que les parties peuvent utiliser pour entrer en médiation, conclure un accord de règlement et remplir un questionnaire de satisfaction. Un modèle de clause contractuelle prévoyant le recours à la médiation comme mode de règlement des différends est également proposé. Les noms et les notions utilisées dans les modèles de formulaires peuvent nécessiter une adaptation à l'aune de la législation nationale en vigueur.



La boîte à outils comprend les formulaires suivants :

- Modèle d'accord d'entrée en médiation
- Modèle d'accord de règlement dans le cadre d'une médiation
- Modèle de questionnaire de satisfaction relatif à une médiation
- Modèle de clause contractuelle prévoyant le recours à la médiation comme mode de règlement des différends

Cet outil est susceptible de développements et d'évolutions futures. Aux fins d'améliorer le présent document, le CEPEJ-GT-MED invite les prescripteurs de médiation qui décident de l'utiliser à soumettre leurs observations au Secrétariat de la CEPEJ



Boite à outils en FR - <https://rm.coe.int/boite-a-outils-pour-le-developpement-de-la-mediation-assurer-la-mise-e/16808c3f53>

Mediation Development Toolkit - Ensuring implementation of the CEPEJ Guidelines on mediation - <https://rm.coe.int/mediation-development-toolkit-ensuring-implementation-of-the-cepej-gui/16808c3f52>

After an interruption of almost ten years, the CEPEJ working group on mediation (CEPEJ-GT-MED) resumed its work in 2017. During its first mandate, the GT-MED had conducted a study on the impact of the Committee of Ministers' Recommendations concerning family mediation, mediation in criminal matters, alternatives to litigation between administrative authorities and private parties and mediation in civil matters. The GT-MED had also drawn up guidelines in these areas as well as specific measures to ensure effective implementation of these recommendations in Council of Europe member states.

Under its new mandate, the GT-MED remains entrusted to facilitate the implementation of the Recommendations of the Committee of Ministers to Member States concerning mediation and, in particular:

- assess the impact in the States of the existing CEPEJ Guidelines and update these Guidelines, where appropriate ; To this end, the working group has carried out an impact assessment which allows it to have an overview of the use made of the various Council of Europe tools within Member States and to draw up recommendations for mediation actors and public authorities in order to promote the development of mediation in Europe.
- draft, if appropriate, further tools aimed to ensure an effective implementation of existing recommendations and guidelines; To this end, the working group is developing a "toolkit" to support the main mediation actors and States with concrete and varied tools on, for example, training and qualification in mediation, access to mediation, awareness-raising of the judiciary, users of justice and the general public, etc. It should be noted that some of these tools are developed jointly with organizations representing the relevant legal professions.
- contribute, where appropriate, to the implementation of the relevant co-operation programmes.

GUIDE DE BONNES PRATIQUES - GIDS VOOR GOEDE PRAKTIJEN - LEITFADEN AUF DER GRUNDLAGE - GUIDE TO GOOD PRACTICE

- Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de La Haye du 25.10.1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants : Médiation - https://assets.hcch.net/upload/guide28mediation_fr.pdf
- Gids voor goede praktijken onder het Haagse Verdrag van 25.10.1980 betreffende de burgerrechtelijke aspecten van internationale ontvoering van kinderen : Bemiddeling – https://assets.hcch.net/upload/mediation_nl.pdf
- Leitfaden auf der Grundlage des Haager Übereinkommens vom 25.10.1980 über die zivilrechtlichen Aspekte internationaler Kindesentführung : Mediation - https://assets.hcch.net/upload/mediation_de.pdf
- Guide to Good Practice under the Hague Convention of 25.10.1980 on the Civil Aspects of International Child Abduction - https://assets.hcch.net/upload/guide28mediation_en.pdf

**HET IS GEMAKKELIJK GENOEG OM KWAAD TE WORDEN.
MAAR KWAAD ZIJN OP DE JUISTE PERSOON, IN DE JUISTE MATE,
OP DE JUISTE TIJD, OM DE JUISTE REDEN EN OP DE JUISTE MANIER,
DAT IS NIET GEMAKKELIJK. *Aristoteles, Ethica Nicomachea***

NIEUWE HUURWETGEVING VANAF 1.01.2019. DIT VERANDERT ER. DE BELANGRIJKSTE WIJZIGINGEN OP EEN RIJ

ADN • 26/12/2018 Bron: Huur-Recht.be



Foto Vertommen

Een studentenkamer te huur in Leuven Archiefbeeld ter illustratie.

WONEN Het nieuwe Vlaamse huurdecreet zal op 1 januari 2019 in werking treden. Het decreet verandert de regels met betrekking tot de huur voor hoofdverblijfplaatsen en studentenverhuur. Voor alle andere huurovereenkomsten blijven de oude regels van toepassing. Huur-Recht.be somt de belangrijkste wijzigingen voor huurders en verhuurders op. Aanvankelijk zou het nieuwe Vlaamse huurdecreet al op 1 september 2018 in voege treden, maar Vlaams minister van Wonen, Liesbeth Homans (N-VA), stelde de inwerkingtreding uit tot begin 2019. Schriftelijke huurovereenkomsten die na 1 januari worden ondertekend, zullen automatisch onderworpen zijn aan de bepalingen van het nieuwe decreet. Huurovereenkomsten gesloten voor deze datum (al dan niet uitdrukkelijk of stilzwijgend verlengd), blijven onder toepassing vallen van het oude (federale) woninghuurrecht.

IEDER HUIS ZIJN PASPOORT: OVERHEID EN BEDRIJF KOMEN MET PLATFORM OM BELANGRIJKE DOCUMENTEN TE VERZAMELEN

Nieuwe regels

Eén van de meest opvallende nieuwe regels is dat verhuurders een **huurwaarborg** zullen kunnen eisen van **drie maanden** huur. Voordien mocht de eigenaar maximum twee maanden huur als waarborg vragen.



Deze nieuwe regel zorgde al voor veel **discussie**.

“De balans moet worden gemaakt tussen de zekerheid voor de verhuurder bij wanbetaling of schade en de toegankelijkheid tot de private huurmarkt voor financieel zwakkere huurders”, legt advocaat Griffin Verept van Huur-Recht.be uit. “Om beide belangen te verzoenen werd de huurwaarborg omhoog getrokken, maar wordt door de wetgever een nieuwe mogelijkheid tot huurwaarborglening uitgewerkt.”

Verder voert het decreet ook een **bijkomende sanctie** in voor wanneer de **waarborg** niet op een **geblokkeerde rekening** wordt gezet. De huurder die een waarborg cash heeft overhandigd, mag het bedrag laten gelden als betaling van de huurprijs. Tegelijk moet de huurder wel hetzelfde bedrag op een geblokkeerde rekening plaatsen.

Een huurovereenkomst van negen jaar blijft de regel. De korte overeenkomsten van maximum drie jaar kunnen ook nog steeds. Nieuw is wel dat de huurder bij contracten van **korte duur** voortaan ook een **opzegmogelijkheid** heeft, mits uiteraard de naleving van een bepaalde opzegtermijn en -vergoeding. De schadevergoeding is dan anderhalve, een hele of een halve maand de huurprijs, naargelang men opzegt in het eerste, tweede of derde jaar. Met de invoering van het huurdecreet wordt ook de

medehuur beter gereguleerd. Zo worden partners binnen een geïnstitutionaliseerde partnerrelatie (huwelijk en wettelijke samenwoning) **beter beschermd** en moeten nieuwe regels ervoor zorgen dat bij het beëindigen van de relatie het huurcontract sneller kan worden overgenomen.

Een andere belangrijke bepaling is dat de Vlaamse regering, wat betreft de **onderhouds- en herstelplicht** van huurder en verhuurder, een richtinggevende lijst zal opstellen. Zo zullen talloze discussies in de toekomst kunnen worden vermeden.



Foto Vertommen

Studenten

Tot slot voert het nieuwe decreet ook **bijkomende bescherming** in voor studenten. Die vielen voordien immers onder de algemene regels.

De student zal onder andere bij de beëindiging van de studies zijn 'kot' kunnen opzeggen, zonder dat hij er toe gehouden is een hele termijn te blijven verderzetten.

PEUT-ON ÊTRE COACH ET MÉDIATEUR ? par Anne Pichon, Médiateur

La différence essentielle entre le coach et le médiateur est que le coach s'intéresse à la personne, qu'il accompagne, alors que le médiateur s'intéresse uniquement à la relation qu'il tend à renouer. Peut-on être les deux à la fois ?

Après 30 années d'exercice de la profession d'avocate, je suis devenue médiatrice. J'ai alors cessé d'être avocate. En tant qu'avocate, j'ai souvent recherché pour mon client une solution amiable. Cette négociation avec le confrère de la partie adverse, pour aboutir à une transaction, n'a pas fait de moi un médiateur. La médiation repose sur la présence des parties et le nécessaire dialogue qui doit s'instaurer entre elles. Dans une négociation, le client est généralement absent. On discute entre confrères et parlons le même langage. Dans une médiation, pour renouer le dialogue le médiateur doit être à l'écoute de chacune des parties, qui n'ont pas nécessairement les mêmes codes de communication.

Le médiateur doit donc amener les parties à s'écouter. Le médiateur ne donne jamais son avis sur la règle de droit. Si ma connaissance du droit me donne une légitimité à me comporter comme un « aviseur » en avançant une recommandation que je juge sage, les parties ont l'entière liberté dans leur décision de la suivre ou non. Dans les négociations entre avocats, la règle de droit est toujours présente et j'ai été parfois amenée à imposer à mon client une solution négociée avec le confrère adverse.

En devenant médiateur, j'ai changé de costume. J'ai lâché le verbe pour l'écoute. J'ai oublié le droit pour me consacrer à la solution. J'ai abandonné mon désir de vaincre.

Depuis j'ai rencontré des coach médiateurs et je me suis demandée si on pouvait être les deux à la fois.

Qu'est-ce qu'un coach ?

Sur le site <https://generation-coaching.com/que...>, il est écrit : « L'origine du mot « coach » vient du vieil anglais. Autrefois, ce mot désignait alors un carrosse destiné au transport des passagers, qui les transportait d'un point de départ à un point de destination. Le coach vous accompagne de là où vous êtes à là où vous voulez aller. De là où vous êtes à là où vous n'êtes jamais allé, ou encore de là où vous êtes, à là où vous n'auriez jamais cru possible d'aller. La plus grande confusion, c'est de penser qu'un coach est là pour vous dire quoi faire et comment le faire. Son rôle est plutôt de vous aider à faire émerger vos propres solutions, de vous faire découvrir votre propre vérité. A travers l'objectif que vous vous fixez, vous êtes le seul à décider de votre propre mouvement, de votre avancée, de la route que vous allez emprunter ou non. Le coach estime que vous êtes l'expert de votre propre vie, que vous avez déjà en vous toutes les réponses à vos questions. »

Qu'est-ce qu'un médiateur ?

Le médiateur est le « tiers » neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif visé par les textes sur la médiation. La Médiation est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants qui, volontairement, avec l'aide du médiateur, favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement et/ou le rétablissement des liens, la prévention ou le règlement des conflits.

Le coach et le médiateur ont tous les deux un rôle d'accompagnateur et l'un comme l'autre aide à l'émergence d'une ou plusieurs solutions. La différence essentielle entre eux est que le coach s'intéresse à la personne, qu'il accompagne, alors que le médiateur s'intéresse uniquement à la relation qu'il tend à renouer.

C'est une différence essentielle qui me porte à penser qu'il est difficile d'être coach et médiateur à la fois.

En effet, le médiateur coach peut avoir tendance à vouloir s'intéresser à la personne alors que c'est uniquement à la relation qu'il doit se consacrer.

Comment faire en sorte que deux personnes, qui ne se parlent plus, alors qu'elles doivent, de fait, continuer à vivre ensemble, travailler ensemble, se côtoyer, renouent le dialogue ?

Comment amener deux ou plusieurs personnes à lâcher les armes ? A sortir de cette pensée « j'ai raison, il a tort » ?

Suite sur le site : <https://ubmp-bupb.org/fr/category/articles/>

**“IL FAUT APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE COMME DES FRÈRES
SINON ON MOURRA ENSEMBLE COMME DES IDIOTS”**

Martin Luther King

Contes bien utiles aux parents ...

« Vous vous sentez en rivalité avec l'autre parent, et votre enfant joue le rôle de l'espion ou celui de messenger... Renardeau, l'agent double, peut venir à votre secours pour briser ce cercle malicieux. » Vous trouverez ces contes dans « Contes à l'usage des parents et autres adultes soucieux du bonheur des enfants » Cl. Guilmaine - éd. CRAM, Québec

« RENARDEAU, L'AGENT DOUBLE »

Renardeau a toujours voulu devenir détective. Il est aussi rusé que ses parents. Ceux-ci se sont séparés, l'hiver dernier. C'était le jour des 9 ans de Renardeau, ce qui assombrit toute allusion aux anniversaires. Cette décision a été un choc terrible pour lui mais, en renard futé, il arrive à y débusquer quelques bénéfices.

Depuis quelques mois, ses talents sont amplement mis à contribution tant par sa mère que par son père. Rivalité et méfiance règnent entre eux et l'espionnage est de rigueur. Stimulé par la lutte parentale, Renardeau participe activement au cumul de preuves et à la recherche d'indices. Il est très affairé et en arrive même à oublier sa peine. Ses missions augmentent et se complexifient à mesure que ses parents constatent son efficacité et la fierté qu'il semble retirer de ses mandats exigeants. Il doit faire preuve d'une grande prudence et d'un sens aigu de l'observation pour n'offusquer ni l'un ni l'autre. Les enjeux se corsent et Renardeau se sent de plus en plus en équilibre précaire, comme un acrobate sur un fil de fer. Jouer au détective c'est amusant, mais devenir agent double c'est beaucoup plus dangereux.

La semaine dernière, son père s'est pris à imaginer que son ex-renarde profitait de sa liberté pour fréquenter un renard très argenté. Renardeau était chargé de cette nouvelle enquête. Il avait déjà deux ou trois nuits blanches à son crédit et des sons maternels inhabituels à dévoiler à son père, ce qui supportait quelques hypothèses. Mais il devait être plus précis et pousser l'investigation. Les prochains séjours chez sa mère allaient y être consacrés.

Pour le moment, Renardeau était sur une piste intéressante concernant les réserves alimentaires non déclarées que son père avait, selon sa mère, soustraites au partage. Il pouvait s'agir d'une somme importante qui pourrait se transformer en belles vacances au soleil pour lui et sa mère. Il n'y avait donc pas une minute à perdre. Renardeau en apprenait beaucoup sur un tas de sujets habituellement réservés aux renards adultes. Il était maintenant informé à juste titre puisqu'il était au cœur des recherches. Ses questions étaient accueillies comme indispensables à son travail. On lui demandait d'être discret, ce que Renardeau savait faire avec discernement. Pour ce qui est du transport des objets-preuves, il les camouflait dans sa valise à chaque aller-retour. Jusqu'à présent, il avait remis plusieurs papiers remplis de chiffres, des boucles d'oreille oubliées dans la chambre de son père et un assortiment de brosses à crocs au cas où cela l'intéresserait.

Son père avait pu prendre connaissance des rendez-vous inscrits sur le calendrier lunaire de sa mère et écouter la cassette de ses messages télépathiques.

Renardeau réussissait habilement à plaire à ses deux parents et à ne trahir ouvertement ni l'un ni l'autre. Il était largement récompensé de ses efforts par ses parents, qui craignaient par-dessus tout que Renardeau préfère un terrier à l'autre. Les gâteries se multipliaient donc et la compétition parentale nourrissait les moindres désirs de l'espion. Renardeau frôlait régulièrement l'indigestion et son coin de jouets envahissait maintenant plus de la moitié de chaque tanière. Cependant, il se sentait très tiraillé et bien hypocrite. Certains jours, il avait l'impression d'être déloyal envers les deux et il s'en voulait. A d'autres moments, il était en colère contre eux, puisque après tout c'était de leur faute s'il devait jouer ce rôle ingrat. Comme tous les détectives surchargés de travail, Renardeau en vint à être moins efficace et quelques erreurs se glissèrent dans ses enquêtes ; ses maladresses allaient pourtant le sauver.

Ce jour-là, Renardeau revenait de chez son père lorsqu'il aperçut sa mère à l'entrée de la renardière. L'élégant renard argenté tournait autour d'elle, en lui faisant les yeux doux. Renardeau laissa échapper : « Tiens, je vous prends sur le fait ! Mon père sera bien intéressé d'entendre qu'il est remplacé ici. » Quatre yeux le fixèrent et le malaise se fit palpable. Renardeau réalisa un peu tard qu'il venait de briser les règles du jeu, mais au bout du compte il se sentait également soulagé.

Peu après, il vida son sac et ses parents constatèrent ce qu'il pressentaient depuis quelque temps. Leur Renardeau était dans de beaux draps, pris au piège de leur guerre. Les parents n'avaient vraiment pas d'autre solution, pour le libérer de ce défi cruel, que de s'entendre. Condamnés à communiquer, ils devaient mettre fin aux missions impossibles de l'agent secret !

Cette année, pour l'anniversaire de Renardeau, il y a beaucoup d'invités. Même le renard argenté est là. De plus, les parents partagent les frais de la réception. Il y a bien eu quelques rechutes d'espionnage depuis la fin des hostilités parentales, mais une clochette d'alarme retentissait toujours dans les mémoires des renards.

Pour la fête de ses dix ans, Renardeau a reçu un magnifique jeu de détective. Il anticipe déjà le plaisir qu'il partagera avec ses amis. D'un souffle décidé, il a éteint toutes ses bougies d'anniversaire. Cette fois, son désir de paix sera exaucé. Ses parents l'ont deviné et ont maintenant bon espoir de le réaliser.

OUVRAGES CONSACRÉS À LA MÉDIATION... AU CONFLIT....À LA COMMUNICATION...

	<p>NEUTRALITE AU PLURIEL - Quand les médiateurs s'interrogent - COREM</p> <p>Neutralité au pluriel nous invite à une réflexion constructive sur les pratiques, les concepts, les règles et les codes de la médiation. Une douzaine de membres du Collectif de REcherche sur les pratiques de Médiation (COREM) s'interrogent sur la manière dont la neutralité traverse l'espace de médiation et la posture devant garantir leur éthique professionnelle. En publiant leurs travaux, ils choisissent de partager plus largement leur questionnement, leurs expériences et leurs échanges. Et relancent un débat toujours vif chez tous les professionnels.</p> <p>Coordination : Hélène Lesser - Préface : Dominique Lecoq – Collectif de REcherche sur les pratiques de Médiation – Auteurs : Kadhidja Amiti, Claire Bonnelle, Alix Bouche, Bernard Cortot, Claire Denis, Danièle Garin, Maïté Lassime, Hélène Lesser, Anne-Laure Petitjean, Hélène Schwartz, Laura Cardia Vonèche, Emile Ricard</p> <p>Éd. Médias & Médiations - https://www.medias-mediations.fr – Dépôt/vente : Centre Européen de Médiations (asbl) 119 rue de l'Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles - Tel. 0476.261.216.</p>
--	--

<p>'FILOSOFIE EN FICTIE' : Ann Van Sevenant</p> <p>In Filosofie en Fictie laat Ann Van Sevenant zien hoe denkbeelden en filosofie onlosmakelijk met elkaar verbonden zijn. Beide geven de mogelijkheid ons te verdiepen in onze eigen denkwijze en die van anderen. Toch werken ze op twee verschillende manieren. In een essay laat Van Sevenant de filosoof aan het woord, daarna volgen twee dialogen. De combinatie van beide maakt duidelijk dat denkbeelden en filosofie elkaar nodig hebben, elkaar versterken en uiteindelijk leiden tot een grotere denkwereld. In de eerste dialoog ontvouwt zich een dubbelzinnige relatie tussen twee aartsvriendinnen. In de tweede dialoog primeert de stem van een onbestaande grootheid op de perikelen van twee hartsvrienden. Dankzij hun passie voor filosofische fictie herleven de hoofdpersonages. De duurzame vriendschapsliefde die ze elk op een eigen manier beleven is het onderliggend thema.</p>	
--	---

	<p>LES MÉDIATEURS DU PACIFIQUE - La Nouvelle Calédonie - Stéphane BLIEK</p> <p>En Nouvelle Calédonie, la guerre civile avait commencé. Elle a été arrêtée in extremis en 1988. Une aventure humaine encore jamais écrite, ou de façon partielle. Aucun rapport officiel n'a été publié sur la Mission du dialogue, aucune étude n'avait jusqu'ici analysé le déroulement de ces événements. Cette histoire inspirante a commencé à Nouméa avec la Mission du dialogue, pour se conclure sur la poignée de main de Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur scellant l'Accord de Matignon en juin 1988 à Paris.</p> <p>Trente ans après, il reste de moins en moins de témoins des négociations des accords de Matignon, qui ont mis fin à la guerre civile en Nouvelle Calédonie. Jean-Marie Tjibaou et Yweiné Yweiné, chefs de files des indépendantistes, ont payé de leur vie cet accord en 1989. Jacques Lafleur, fondateur du parti politique anti-indépendantiste Rassemblement pour la Calédonie dans la République, est décédé en 2010. Michel Rocard, Premier ministre de l'époque, s'est éteint en 2016. A l'occasion du référendum du 4 novembre 2018 sur l'accession à l'indépendance de la Calédonie, cet ouvrage propose de - raconter l'histoire des Accords de Matignon, l'année de leur 30e anniversaire - faire le point des avancées qui ont suivi, depuis l'Accord de Nouméa en 1998 jusqu'à aujourd'hui - passer cet accord de paix au crible de plusieurs théories de communication, négociation et médiation, pour en extraire des principes méthodologiques essentiels.</p> <p>Éd. Médias & Médiations - https://www.medias-mediations.fr – Dépôt/vente : Centre Européen de Médiations (asbl) 119 rue de l'Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles – Tel. 0476.261.216</p>
---	--

<p>VIVRE EN SOLO APRÈS 60 ANS - Geneviève MANOIS</p> <p>Facette de la vie contemporaine et phénomène social, de nombreuses personnes de plus de soixante ans vivent aujourd'hui en solo, provisoirement ou durablement. Hors de la vie en couple par le divorce ou la séparation et hors du cadre du travail par la retraite, à quels risques se trouvent-elles exposées ? Quels sont leurs appuis ? Cet essai s'attache aux questions centrales nées de cette double rupture affective et sociale : les deuils, la famille, la vie sociale, la sexualité, l'amour, les valeurs morales. Ce travail vise à inspirer, il peut aider à comprendre, à prendre du recul, voire des libertés.</p> <p>2018, éd. L'Harmattan</p> <p>Geneviève Manois, clinicienne psychanalytique, thérapeute de couple, animatrice groupes de parole.</p>	
---	---

	<p>MEDIATION - DIE ERFOLGREICHE KONFLIKTLÖSUNG: Grundlagen und praktische Anwendung - Gerhard Hösl</p> <p>Konflikte gehören untrennbar zu unserem Leben. Entscheidend ist, wie wir mit ihnen umgehen. Dabei hat sich immer mehr die Erkenntnis durchgesetzt, dass Lösungen, die auf der Grundhaltung »Miteinander statt gegeneinander« basieren, für alle Beteiligten am besten sind.</p> <p>Gerhard Hösl stellt mit anschaulichen Fallbeispielen die sechs Phasen des Mediationsverfahrens und dessen Anwendungsmöglichkeiten vor. Dabei zeigt er allen, die sich (auch in scheinbar aussichtslosen) Konfliktsituationen befinden, wie sie eigene Potenziale entdecken und fördern können, um selbstverantwortlich und gemeinsam mit dem Konfliktpartner zu einer für alle Gewinn bringenden Lösung zu kommen.</p> <p>Kindle Edition</p>
--	--